

L'an deux mille vingt-trois, le Sept juin 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le premier juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, David TARDIEU, Laure BACABE, Marion BORTHELLE, Romain GUIERRE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents-Excusés : Sébastien VITALI procuration à François COLLADO, Emmanuelle ROYER procuration à Marie-Thérèse LACOMBE, Elsa KLAVUN procuration à Marion BORTHELLE.

Absents : Jean-Philippe BLATGÉ, Mustapha MOURCHID

Nombre de présents : 14

Date de convocation : 01 juin 2023

Secrétaire de séance : Nathalie DURAND

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 14	Votants : 17

03 02 2023 Décision Modificative N° 1 du budget de la commune 2023

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

En section d'investissement, il convient d'ajuster la dépense au 2051 suite à une mise à jour obligatoire des logiciels JVS (+ 1 000,00 €). Cette dépense est compensée par une diminution de crédit au compte 2184.

Les avances de travaux au compte 238 doivent être régularisées au compte 2313 pour 1 480 000,00 € afin de pouvoir récupérer le FCTVA. Cette opération d'ordre est équilibrée en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M14,
- Vu la délibération n° 04 04 2023 du conseil municipal du 13 mars 2023 adoptant le BP 2023 du budget communal,

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif communal telle que présentée ci-dessous :

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	ADMICASTEL	020	2051		20	ADMI	MAIRIE	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 000,00 €	
D	I	ADMICASTEL	251	2184	452004223	21	ADMI	CANTINE	MOBILIER	-1 000,00 €	
D	I	ADMICASTEL	01	2313		041	ADMI	MAIRIE	CONSTRUCTIONS	1 480 000,00 €	
R	I	ADMICASTEL	01	238		041	ADMI	MAIRIE	AVANCES VERSEES S/COMMANDES IMMO. CORP.		1 480 000,00 €
									TOTAL INVESTISSEMENT	1 480 000,00 €	1 480 000,00 €

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

Pour extrait conforme

Nathalie DURAND

Secrétaire de séance



Patrice DELHEURE

Maire

